L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 MARS 1888. 61me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 17 MARS 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix fixé de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

TICKET DÉMOCRATIQUE.

Candidats du Parti démocrate désignés à l'unanimité par la Convention d'Etat:

Gouverneur,
FRANCIS T. NICHOLLS,
d'Orléans.

Lieutenant-Gouverneur
JAMES JEFFRIES,
de Rapides.

Secrétaire d'Etat,
L. P. MASON,
de Concordia.

Trésorier,
W. H. PIPES,
d'East Feliciana.

Avocat Général,
WALTER H. ROGERS,
d'Orléans.

Auditeur,
O. B. STEELE,
d'Union.

Surintendant de l'Instruction Publique,
JOSEPH A. BREAUX,
d'Ibérie.

PROGRAMME.

Nous, représentants de la Démocratie de l'Etat de la Louisiane, réunis en Convention, faisons la déclaration suivante:

1. Nous proclamons notre adhésion, depuis longtemps acquise, aux principes du parti démocrate tels que les a établis son fondateur, Thomas Jefferson, persuadés que de leur application dépend le maintien de nos libres institutions et du gouvernement populaire.

2. Nous donnons notre pleine approbation à l'administration de Grover Cleveland, et nous croyons qu'il est de l'intérêt du pays de réélire le président actuel de l'Union. Nous approuvons aussi l'administration du gouverneur Samuel Douglas McEnery, qui, en fidèle serviteur public, a rendu d'éminents services à l'Etat. Nous affirmons que l'administration des affaires publiques en Louisiane, depuis les onze dernières années, a mis un terme à l'anarchie qui régnait dans l'Etat, qu'elle y a rétabli la prospérité, racheté les années de la longue guerre, et avec le chemin à la haute position que la Louisiane occupe en ce moment parmi les Etats. Nous prenons l'engagement de conserver tous nos efforts pour assurer la continuation de cet état de choses.

3. Nous nous engageons à obtenir une administration économique des affaires publiques, à maintenir le crédit de l'Etat en calculant les dépenses d'après le revenu, sans le dépasser, à travailler à la liquidation de la dette de l'Etat et à en payer prolongement de l'intérêt de cette dette, comme l'a réglé la loi.

4. Le système adopté pour les levées de l'Etat est une nécessité pour la protection de l'existence et des biens de nos concitoyens.

5. Nous nous engageons à développer, à le maintenir et à le protéger, dans la mesure que nous commandent les finances de l'Etat, parce que nous le considérons comme essentiel au bonheur et à la prospérité du peuple.

Nous prenons l'engagement, au nom du parti démocrate de cet Etat, de faire tous nos efforts pour placer 1 écoles libres de la Louisiane sur une base solide, et nous sollicitons de la Législature une allocation suffisante à prendre dans le revenu annuel de l'Etat, pour l'éducation de la jeunesse.

6. En des premiers devoir de l'Etat est de protéger et de développer ses grands intérêts agricoles par une législation bienfaisante et surtout d'encourager et de soutenir le collège d'agriculture et les stations destinées aux expériences.

7. Nous sommes opposés à toute concurrence, en fait de travaux, que pourraient faire les détenus du pénitencier de l'Etat aux ouvriers libres.

8. Nous appelons parmi nous, pour exploiter les terres fertiles de la Louisiane, les immigrants de toutes les parties du monde; en leur demandant l'assurance qu'ils seront ici les bienvenus et qu'ils pourront s'y créer un heureux *home*.

VENTES DE CE JOUR

Bons des Encanteurs.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Résidence située pour famille, rue Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

PAR W. I. HODGSON—Quatre résidences, à double corps de logis, à deux étages, coin des rues Clio et Rempart.

PAR HORY & O'CONNOR—Propriété améliorée de choix et site pour bâtir, avenue Napoléon.

PAR B. ONORATO—Maison cottage coin des rues Galvez et Palmyre et la propriété contiguë.

PAR MATHER & HOMES.—Lot de terre avec bâtisses et améliorations, dans le Quatrième District. Résidence et cottage double, rue Laurel, entre Pleasant et Toledano.

PAR LE SHERIF—Lots de terre, avec bâtisses et améliorations, dans les Quatrième et Sixième Districts.

Nous avons, hier, par erreur, attribué au "Journal des Débats" un article ("revirement heureux") du "Journal du Havre".

M. J. R. JUSQUA établi parmi nous depuis 15 ans et qui avait créé par son travail et ses relations commerciales, une bonne maison d'importation et une fabrique d'eau de Selz, etc. a été obligé par malheurs de faire un règlement judiciaire avec ses créanciers. Nous voyons avec plaisir que tous les intéressés lui ont accordé une décharge complète de ses affaires passées et sont prêts à lui continuer la même confiance que par le passé, ce qui assure à M. J. B. Jusqua le moyen de recommencer des affaires sérieuses sous le patronage de tous ses amis.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—On lira dans les colonnes de ce jour cinq avis signés de nos villes, avis où il est déclaré que des personnes qui possédaient des billets avant gagné des lots au dernier tirage trimestriel de la Loterie de la Compagnie de la Louisiane, ont été saisies en possession des sommes qui leur étaient dues. On remarquera que chacune de ces personnes, dont les quelques réserves inconnues et sont données aux à l'étranger, ont gagné des fractions de ces premiers lots $300,000, $150,000 et $100,000. Les deux autres du mêmement à la Nouvelle-Orléans, Frank Hall et Antonio Ramadon, ont gagné des fractions de lots moins importants. Comme toujours, la Compagnie payé avec empressement les sommes qu'on lui réclamait; les avis en question en font foi.

Prudence.—La prudence en médecine, comme en toute chose, doit nous guider; vérité que des milliers de personnes semblent ne pas reconnaître. Chaque idée nouvelle trouve des partisans, de même que les empiriques trouvent des adeptes. Les crédules sont toujours les victimes de ces charlatans qui courent le monde et dont la vogue n'a pas plus de durée, hélas! cependant, que rapide. Le "Hostetter Stomach Bitters," dont nul ne peut nier la vertu, l'efficacité, et que recommandent les médecins de tout le Continent, avec force éloges. Il est parfaitement démontré que l'incomparable amer guérit les maladies malarieuses, les indigestions chroniques, les affections du foie, la constipation, de même qu'il arrête les progrès du rhumatisme, de la névralgie. Les gens nerveux en font usage avec grand bien.

Les manuscrits français de lord Ashburnham.—M. Léopold Delisle écrit, [illegible] lettres à l'Académie des Inscriptions [illegible] Paris (lettres lue dans la séance [illegible] dernier)—qu'il a terminé heureuse[illegible] négociations pour lesquelles il [illegible] en Angleterre. [illegible] saisit de rentrer en possession [illegible] ciens manuscrits vendus au père [illegible] Ashburnham, et volés par Libri [illegible] bibliothèques de Tours, d'Orléans, d'Autun et ailleurs. [illegible] une science admirable—dit le [illegible] M. Delisle avait clairement établi [illegible] la provenance de ces monuments; le [illegible] n'était plus possible. Le fils de [illegible] Ashburnham rendit gracieusement [illegible] un manuscrit soustrait à la bibliothèque de Lyon. Pour le reste, il se déclara prêt à traiter avec nous du prix de vente. L'affaire en resta là jusqu'en ces derniers temps.

Nous ne connaissons pas encore—ajoute le grand journal—les conditions du traité dont M. Delisle annonce la conclusion; mais celles qu'elles soient, tout l'honneur du succès revient à l'honorable administrateur de la Bibliothèque Nationale, à son étonnante érudition, à son habileté, à sa persévérance. L'Académie a voté, aussitôt, en signe de sa gratitude, des félicitations à M. Léopold Delisle, et a décidé que mention serait faite de ce vote au procès-verbal de la séance.

Les idées du grand Samuel J. Randall sur le tarif.

A toutes les époques, dans tous les pays, à tous les degrés de la civilisation, la politique, dans toutes ses ramifications, n'a été et ne sera jamais—le plus souvent—qu'une affaire d'intérêt. Il faut ne rien comprendre au cœur humain, aux aspirations des peuples, pour se faire illusion à cet égard. Quand la démocratie moderne — nous prenons le mot dans son sens le plus large, dans le sens européen, par opposition à l'aristocratie, telle qu'elle existait dans les Républiques antiques; à la monarchie, telle qu'elle subsiste de nos jours—quand la Democratie invoque, avec emphase, la morale, ne fait-elle pas sourire? Au fond de toutes ses revendications, il n'y a guère que des intérêts; elle ne fait que les généraliser, que défendre ceux du plus grand nombre, ceux des masses—en quoi, elle a grandement raison. Il est évident que l'intérêt d'un million, de deux millions, de vingt millions de citoyens, est supérieur à celui d'un seul, de mille, de dix mille autres, si privilégiés que soient ces derniers par la naissance ou par la fortune. C'est ce qui légitime les réclamations de la Démocratie et permet à celle-ci de les élever à la hauteur d'un principe. Dans toutes les questions que fait surgir le gouvernement ou l'administration des hommes, il faut presque toujours en revenir là, sous peine de ne rien comprendre à ce qui se passe autour de soi.

A plus forte raison en est-il de même dans la sphère purement économique, où il ne s'agit, absolument et ouvertement, que des intérêts matériels des populations; où l'on ne peut et ne doit avoir d'autre but que d'assurer le bien-être et la prospérité de ces dernières, en favorisant le développement de leurs industries. C'est pour cela que le travail national doit être chose sacrée aux yeux du gouvernant; c'est l'arche sainte sur laquelle il ne peut être permis à personne de porter la main. Aussi, dans les questions de tarifs que l'on impose, à la frontière, aux produits étrangers; de taxation dont on frappe, à l'intérieur, les produits du pays, on ne doit viser qu'à deux choses: 1. Trouver la somme nécessaire, indispensable, pour assurer le fonctionnement régulier des différentes branches de l'administration—rien de plus, rien de moins; 2. Protéger le travail national, de façon qu'il ne puisse jamais péricliter, sans, toutefois, nuire, le moins du monde, au bien-être du consommateur—c'est-à-dire que la protection doit s'arrêter juste au point où l'industrie cesse d'en avoir besoin pour vivre. Tout ce qui va au-delà, tout ce qui reste en deçà, est condamnable.

Aussi arrive-t-il, souvent, qu'un tarif, relativement élevé et contre lequel protestent certaines classes ou certaines régions du pays, est de toute justice, parce que le travail national ne peut s'en dispenser, tandis qu'un autre droit, extrêmement bas, presque nominal, peut se transformer en une véritable exaction, dès que l'industrie qu'il s'agit de défendre, n'en a aucun besoin. Il n'est plus, alors qu'un prétexte dont abuse cette industrie pour s'enrichir aux dépens de la masse.

Il résulte, de ce qui précède, que le tarif doit être, en principe, le premier des impôts à prélever pour tout gouvernement. Il ne s'en suit pas qu'il doive être fixe et perpétuel; il peut monter ou baisser, suivant les nécessités diverses des telle ou telle industrie; il lui est même possible de disparaître entièrement, quand il arrive à celle-ci de produire assez abondamment et assez bon marché, pour défier la concurrence extérieure. Alors l'administration est obligée, pour son entretien, de se rejeter sur la production du dedans et de lui demander tous ses moyens d'existence.

Il est évident que toute industrie nationale cherche à payer à son gouvernement le moins d'impôts possible; mais il est de la force; elle ne fait, en cela, qu'obéir aux lois de sa nature. C'est au législateur de juger, impartialement, jusqu'à quel point peut aller la réduction des droits qu'il lui impose, sans nuire à la bonne administration du pays. C'est pourquoi nous voyons le travail national réclamer, constamment, l'abaissement des taxes. Si l'on entendait, par hasard, une industrie demander, à grands cris, soit la hausse de l'impôt déjà élevé qui la frappe, soit le maintien de cet impôt, quand l'occasion s'offre à elle d'en obtenir la réunion, ou trouverait, le fait monstrueux, contre nature; on en conclurait, instinctivement, forcément, que l'industrie en question trouve son intérêt particulier à cette hausse ou à ce maintien.

C'est, justement, ce qui arrive à plusieurs branches de la production nationale—notamment à la fabrication des alcools, à celle de la bière, à la distillation des spiritueux. Les hauts droits qu'elles subissent excluent les petites bourses de ce genre d'exploitation. Les grands établissements n'ont plus la moindre concurrence à redouter et ils y exercent, à l'aise, un monopole qui leur permet de vendre très-cher, finalement au préjudice du plus grand nombre des consommateurs. La loi crée, de la sorte, un privilège au profit du petit nombre contre le grand, et devient aristocratique. Dans une République démocratique et égalitaire comme la nôtre, c'est injuste, arbitraire, oppressif, délétère.

M. Randall vient de faire ressortir admirablement toutes ces considérations, en présentant son bill du tarif, basé sur les vrais principes de l'économie budgétaire, et dans lequel il conserve, au point de vue de l'industrie étrangère et de la concurrence de l'Union américaine, au point de vue des recettes des douanes et de celles du Trésor, la justice la plus impartiale, la plus inflexible—comme au point de vue des différents producteurs, d'un côté, et des différents consommateurs, de l'autre, l'égalité la plus parfaite.

Certaines personnes s'étonnent de voir les industriels des Etats de l'Ouest s'acharner, avec un zèle si intempérant, contre le tarif. La raison en est fort simple, et M. Randall nous l'explique clairement. En abolissant les droits de douane, ils diminuent d'autant les recettes du Trésor, lequel, pour ne pas se trouver sans aucune ressource, est obligé de recourir au revenu intérieur, et, spécialement, aux bienheureuses taxes qui ont fait leur fortune. On ne saurait assez remercier l'éminent représentant de la Pensylvanie d'avoir mis ces choses à nu, à la portée de la masse des électeurs.

Nous avons le consolant espoir—alimenté par la confiance—qu'il réussira dans sa patriotique et démocratique mission. Egalité pour tous; de privilège pour personne—doit être notre mot d'ordre. C'est aussi la devise tel qu'a inscrite M. Randall sur son drapeau. Suivons-le sans crainte: c'est celui d'un grand penseur, d'un homme honnête, expérimenté, du successeur d'Henry Clay, du sauveur du parti démocrate.

Les pilules d'Ayer sont absolument végétales, d'un emploi sûr; elles ne resserrent pas les intestins et sont un tonique admirable.

Médicament et nourriture.—Cette merveilleuse préparation—médicament et nourriture à la fois—connue sous le nom d'**Emulsion de Scott** et prescrite par tous les médecins, non seulement engraisse et fortifie parce qu'elle renferme des substances nutritives, mais encore fait retrouver l'appétit. "Depuis des années je fais usage de l'Emulsion de Scott et dois m'en déclarer très satisfait. Mes clients disent qu'elle est agréable au palais et leur fait du bien à tous. Elle est surtout efficace dans les cas de débilité, de marasme et pour les enfants qui ont besoin de nourriture."—T. W. PIERCE D. M.

Voulez-vous avoir de l'embonpoint, des couleur, de la force et de la vigueur, prenez de la Salsepareille d'Ayer.

LES VINS ITALIENS EN FRANCE.—On lit dans l'un des derniers numéros du *Journal du Havre*:

"Il résulte, d'une dépêche de Rome, que le commerce des vins italiens sera profondément atteint par le tarif qui les frapperait, à partir du 1er mars, d'un droit de 20 fr. par hectolitre à l'entrée en France.

"L'exportation des vins italiens a été de 2,330,969 hectolitres en 1886 et de 3,448,776 hectol. en 1887."

Devant le juge d'intruction.
—Vous avez tiré trois coups de revolver sur votre concierge.....Pour quel motif?
—Mon bon juge, j'étais dans le cas de légitime défense.....il me demandait des étrennes.

LOUISIANE.

L'Egale, paroisse St-Bernard, du 15 mars:

La fabrique de conserves en boîtes, qui n'a jamais pu fonctionner par suite de l'interdit dont l'ont frappée les autorités, vient d'être saisie; elle sera vendue, sans doute à l'encan, par le shérif. C'était la seule industrie que nous eussions dans notre paroisse; et voilà comment progresse St-Bernard.

Le *Protector*, Pointe à la Hache, paroisse Plaquemine, du 10 mars:

La nouvelle Société agricole "Pioneer" se réunit, demain, à la Maison de Cour de Pointe à la Hache. Le meeting est simplement agricole. Il a été adressé des invitations aux Sociétés La Salle et de Pointe à la Hache, qui envoyeront des délégués. M. Geo. Conrad doit lire une étude sur la culture du riz. Nous espérons que tous les planteurs de riz de la localité assisteront à cette réunion.

—Le fleuve a-t-il l'intention de ne pas monter, ou bien attend-il la fonte des glaces pour mieux déborder? Nous sommes déjà en mars, et c'est à peine si l'on remarque un changement dans l'étiage. Les habitants riziers qui comptent sur le Mississippi, ne savent que faire. S'ils sèment et que l'eau manque ensuite, la récolte sera perdue. Les dernières nouvelles d'en haut indiquent une hausse générale, mais faible.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 10 mars:

Un certain nombre de nos petits planteurs s'adonnent à la culture de la pomme de terre; ils croient que le haut prix de l'automne dernier se maintiendra, la saison prochaine. Nous craignons pour eux un désappointement. S'il n'arrive pas de désastre, la récolte sera abondante, et le marché, s'encombrant, fera baisser les prix. C'est le résultat probable.

—L'habitation Beaulieu, achetée, il y a quelques années, par M. Ch. Aubert, de MM. J. Hill et D. C. Montan, a été vendue, par le shérif, $14,000. Trois jours après, elle passait outre les mains de M. Bernard Laudman, de Donaldsonville, pour la somme de $13,938.

Mercredi, M. Wm Gassie a acheté, à la vente, par le shérif, la propriété Numa Leray, derrière le Bruly Landing. Le prix était de $435.

Le même jour, encore à la vente, par le shérif, M. J. E. Caire a acheté la succession de Mme L. R. Pope, 50 arpents, derrière le Bruly Landing, $1,910.

Le vieil Homestead Pope, avec maison, appentis et 20 arpents de terre, a été vendu, par le shérif, $1,230. L'acquéreur est M. B. C. Leblanc.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 10 mars:

Nos planteurs sucriers et nos fermiers ont profité, autant que possible, cette semaine, du beau temps. On a généralement achevé de planter la canne et travaillé les souches. Quelques semaines seulement de beau temps, et nous aurons une belle récolte.

On dirait que le bayou ne montera pas assez, cette année, pour fournir à nos planteurs riziers l'eau dont ils ont besoin. Beaucoup d'entr'eux sont pleins d'appréhensions à cet égard. La hausse se fait bien attendre.

Le droit sur les cocons et les soies, en France.

Extrait de la séance du 26 février, de la Chambre des Députés de France:

L'amendement que défend M. Bérenger est la reproduction de celui qui avait été présenté à la Chambre par M. Fougeirol: il a pour objet de frapper d'un droit les cocons, les soies grèges, les soies moulinées.

L'orateur pose la question de la façon suivante: "Y a-t-il un intérêt général important à ce que les soies soient frappées par le tarif, comme les vins, les huiles, le bétail? Oui, répond-il, et pour prouver la vérité qu'il a allégué, il fait citer une lettre de M. Bérenger, ministre du commerce, qui lui prêtait un concours officieux.

M. Eug. Rendu, envoyé en 1863 pour représenter la France au congrès des sciences sociales qui se tenait, cette année-là, à Berlin, exposa le plan élaboré pour la fondation des écoles internationales et obtint du congrès un vœu invitant les gouvernements européens à aider la réalisation du projet par des subventions. M. de Bismarck, alors ministre des affaires étrangères de Prusse, invita à un dîner officiel les représentants que les Etats avaient délégués au congrès. C'était l'époque où il fréquentait Biarritz et où il adressait toute sorte de questions au gouvernement français. Dans ce dîner, il fit asseoir à sa droite M. Eug. Rendu, bien que celui-ci fût un des plus jeunes membres du congrès. M. Rendu eut avec le ministre une conversation dont nous donnons exactement les termes.

"Et que faites-vous de bon au congrès?" demanda M. de Bismarck. — Je résumai rapidement, dit M. Rendu, l'exposé que j'avais présenté à la section d'enseignement et le vœu explicite émis par l'assemblée générale. — "Mais ce n'est pas bête ce que vous me racontez là. (Il paraît que cette expression est la plus significative pour cet homme d'Etat quand il veut témoigner l'intérêt qu'il prend aux paroles de son interlocuteur.) Et maintenant qu'allez-vous faire? — Rien sans Votre Excellence, mais tout avec elle. — Tout! c'est bien bien; mais encore? — Une succursale à Berlin, ou ailleurs, si vous le préférez. — Avez-vous de l'argent? — Nous en demanderons à Votre Excellence. — Ah! la bonne farce; vous savez bien que la Prusse est le pays des gueux. C'est bien pour vous autres qui usez l'or et l'argent par tous les pores. J'ai d'autres chats à fouetter. D'ailleurs, ce n'est pas nous qui avons intérêt à cette relation d'études ayant pour but de faire apprendre les langues vivantes. Nous savons tous le français et l'anglais, nous autres Allemands, le français surtout, presque de naissance; tandis que, vous autres, vous avez l'insolence, mais aussi le désavantage d'ignorer les langues. — Cette ignorance est l'effet et le signe de la supériorité du français, puisque, vous étrangers, vous vous inclinez devant lui et vous nous dispensez ainsi d'apprendre les langues étrangères. Quant aux inconvénients de l'insolence traditionnelle, nous les constatons chaque jour, et c'est pour cela que nous y vendrions mettre un terme."

La conversation, qui avait lieu à table, au milieu des rasades de champagne que le ministre prussien distribuait largement à ses voisins, s'arrêta là. Plus tard, vers la fin de la soirée, M. de Bismarck rapprocha de M. Rendu et reprit son entretien.

"Savez vous qu'il y a dix ans, dit le ministre au diplomate de M. Thiers, on ne comprenait pas un traître mot d'allemand à l'ambassade de France à Berlin? On était obligé de se faire traduire les communications quotidiennes par un employé subalterne. Au surplus, même pour le diplomate, nous pouvons nous passer du français.—Cependant, comment contester les caractères de netteté logique et de précision de notre langue? Il me souvient d'avoir entendu le célèbre Schelling me dire: "Quand je veux me rendre bien compte d'une idée, je commence par l'écrire en français, puis je la traduis en allemand." L'allemand est plus riche, plus mystérieuse, sonore et forte, mais il ressemble à un orgue aux jeux compliqués dont on peut se servir avec les doigts, les bras, les pieds, et qui est capable d'étourdir et d'embrouiller l'exécutant au point de faire perdre la tête."—"C'est bête, j'ai vu qu'a dit Schelling; toutefois, je prétends me contenter de l'orgue national, et je n'ai que faire d'instrument étranger. Le temps vient où je veux que toutes mes dépêches soient rédigées en allemand, et je trouverai moyen de ne faire entendre au delà de nos frontières, même en France, ce. Donc, j'entre approuve l'allemand à vos compatriotes, je ne m'y oppose point; mais, pour vous aider, je ne dépenserai pas un thaler. Dans votre projet, il y a, je le comprends, le côté international, humanitaire, qui peut être intéressant. C'est à vous, quand j'aurai le temps d'y penser. Mais, pour le moment, je vous dirai, retournant la page de Fontenoy: "Messieurs les Français, tirez les premiers!"

Comme on le voit, ce n'est pas d'hier que M. de Bismarck rêve l'hégémonie prusso-allemande.

Le mariage du Kronprinz.

A un moment où toute l'Europe a les yeux fixés sur le nouvel empereur d'Allemagne, la *Revue Bleue* rappelle que celui-ci a épousé, le 25 janvier 1858, la princesse Victoria, fille aînée de la reine d'Angleterre.

Ce mariage avait été précisément un mariage d'inclination, en sa ou toute la poésie. La reine Victoria et le prince Albert au cours de la visite que fit à Londres, en 1851, lors de la première exposition universelle, le prince Frédéric Guillaume, aujourd'hui régnant, alors prince Guillaume de Prusse et frère du roi Frédéric-Guillaume IV, l'avaient décidé, mais à la condition bien entendu que la fiancée n'y ferait aucun obstacle; la princesse Victoria avait alors pour ainsi dire, et le prince Frédéric-Guillaume vingt ans.

L'article de la *Revue Bleue*, signé du nom de M. Ernest Laviss, nous raconte tous les incidents de ce mariage qui nous reporte si loin. Le prince Frédéric-Guillaume et la princesse Ficky, comme on appelait alors en Angleterre, la princesse Victoria, étaient si heureux et ils le sont si peu aujourd'hui que nous ne voulons pas insister sur ces souvenirs historiques si bien racontés par le savant professeur de la Sorbonne. Seulement nous tenons à montrer comme les journalistes prévoient souvent mal l'avenir.

L'Angleterre avait pris part, lors du mariage de la princesse Victoria, aux émotions et aux joies de la famille royale. La jeune princesse, qui méritait ce nom de "belle rose d'Angleterre", y était adorée. Quand la Reine avait demandé au Parlement de lui donner les moyens de célébrer ce mariage avec l'éclat que réclamaient "et la dignité de la couronne et l'honneur du pays", les Communes avaient donné à la princesse une dot de 40,000 livres sterling et une rente viagère de 8,000. Il n'avait été nullement question de politique, ni dans le peuple, ni dans les Chambres.

Pourtant un journal, dit la *Revue Bleue*, le premier des journaux d'Angleterre, parla politique à propos du mariage. Comme le Cabinet de Berlin vivait alors en intimité avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg, le *Times*, sur un ton de méchante humeur, se plaignit que la fille de la Reine entrât dans "cette pauvre maison des Hohenzollern", qu'elle épousât un prince destiné à entrer au service de la Russie et qui essayerait d'inspirer à sa femme des sentiments hostiles à l'Angleterre.

Il annonçait que, dans un temps peu éloigné peut-être, la princesse Frédéric-Guillaume, "bannie et fugitive", reviendrait dans sa patrie. On voit comme le *Times* prévoyait bien l'avenir. Non seulement la princesse Victoria n'est pas revenue dans sa patrie, mais si Dieu rendait la santé au prince Frédéric-Guillaume, elle occuperait le premier trône du monde et si elle perd son mari, elle restera la mère du second empereur d'Allemagne. Voilà certes une chose dont le rédacteur du *Times* en écrivant son article en 1858 ne se doutait guère.

Un petit comble pour s'entretenir la main:

Le comble de la délation: Accuser son point au piquet.

Soirée d'été:

Monsieur et Madame se sont attardés dans le jardin, après le dîner. L'air tiède, la brise embaumée, la solitude, tout porte aux tendres épanchements.

—Dis-moi, ma chérie, si je mourais, est-ce que tu te remarierais?

Madame avec reproche:

—Oh!.....pas de suite!

Décédé, hier matin, à cinq heures un quart, à l'âge de 29 ans, JULES J. BETHIX, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Betrix et Brisbi sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu, cette après-midi, à 3 heures. Le corps est exposé à la maison mortuaire rue Nord Remparts, 116.

Les journaux de la Mobile sont priés de reproduire cet avis.

LAMIA—Décédée hier, vendredi, 16 mars 1888, à 6 heures a. m., à l'âge de 73 ans, MATHILDA COLINA, veuve de Vincent Lamia, native de Trapani, Italie et résidente de cette ville depuis vingt ans. Les amis et connaissances de la famille et ceux de ses fils Peter, Caspar, Joseph Anthony, Victor et Vincent Lamia sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 17 mars, à 3 heures précises, de la résidence de son fils Caspar Lamia, No 349 rue Royale, entre Pesce et Union.

ERNEST C. VILLERÉ,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en cuve et en bouteilles, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Reit & Cie.
10 déc—1an

Avis.
$300,000.
Nouvelle-Orléans, 15 mars 1888.
LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la First National Bank of Helena, Ark., un vingtième du billet No 52,642, tirage à numéro simple, Classe C, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trente Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mars 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.
H. KINLER,
Caissier de la Union National Bank.

Avis.
$150,000.
Nouvelle-Orléans, 14 mars 1888.
LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la State National Bank de Memphis, Tenn., un dixième du billet No 52,642, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mars 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.
W. P. NICHOLLS,
Assistant-Caissier de la State National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.
$100,000.
Nouvelle-Orléans, 14 mars 1888.
LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un dixième du billet No 00,675, tirage à numéro simple, Classe C, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 13 mars 1888 et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la First National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.
P. A. HYDE
Pour la Louisiana National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.
$50,000.
Nouvelle-Orléans, 14 mars 1888.
LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 82,111, tirage à numéro simple, Classe C, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 13 mars 1888, et que le montant lui en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
FRANK HALL,
26½ rue Magazine.

Avis.
$25,000.
Nouvelle-Orléans, 14 mars 1888.
LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 79,189, tirage à numéro simple, Classe C, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Vingt Cinq Mille Piastres, le mardi, 13 mars 1888, et que le montant lui en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.
A. RENHARDUS,
7e Passage de la Bourse.
17 mars—2f PP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Avis spécial.
MM. les sociétaires sont notifiés qu'une Assemblée générale aura lieu à l'Aile DIMANCHE PROCHAIN 18 du courant, à 5 heures du soir, pour procéder à l'organisation de notre bal annuel.
Par ordre du Président, J. BAYLE,
L. SIMON, Secrétaire. 16 mars—3f

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, No 101 rue du Canal, Nlle-Orléans, 15 mars 1888.—Avis est donné que l'Assemblée annuelle de onze directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie, lundi 2 avril 1888, de 10 heures A. M. à 12 heures P. M.
G. W. NOTT,
Secrétaire.
13 mars—16f

A louer.
La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

BASILE BARES.
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour; de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à double répétition, sensibilité extrême, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

ELKIN & CO.,
100.....Rue du Canal.....100
Nouveau Stock
TAPIS
Moquettes, Velours, Brussels, Ingrain
Aux plus bas prix.
RIDEAUX
Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux en Crête, Cluny, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne, Corticine, Toile Cirée Linoleum.
Assortiment complet de Tapisserie et Etoffes pour Rideaux.
12 sept

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE
D'ASSURANCES
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. OALLY,
D. FATIO, A. SCHREIBER,
CHAS. F. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, H. LABOUSSINI,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an.

"GEM SALOON"
AND RESTAURANT,
No 17 RUE ROYALE.
Vendra, à partir de 1er mars 1888:
Huîtres du Bayou Cook, à 10 cts la douzaine
Vins rouges et blancs (importés), à 10 cts.
Thompson's Pure Rye, à 10 cts.
Catherwood's Nectar, à 10 cts.
Nelson's Greenbrier Bourbon, à 10 cts.
Old Crow Bourbon, à 10 cts.
MacBrayer Bourbon, à 10 cts.
Old Yannissee Rye, 1877, à 20 cts.
A. C. Kenton Brandy, 1858, à 25 cts.
OUVERT NUIT ET JOUR.
2 mars—2 mois

Quelques Faits
A CONSIDERER,
Le "City Directory" de 1888
CONTIENT,
5000-NOMS NOUVEAUX-5000
25,000
CHANGEMENTS DANS LES NOMS ANCIENS.
Conséquemment un homme d'affaires qui, s'intégrant d'une fausse économie voudrait se passer du "Directory," ou se servir d'un ancien "Directory," fera une dépense inutile de temps et s'exposera à beaucoup d'ennuis, bien au-delà de ce que lui coûterait plusieurs Directories. Cet démontre que les anciens "Directories" sont parfaitement tout les et que le Nouvel Annuaire de 1888 est indispensable dans le monde des affaires.
LE MOYEN LE PLUS SUR ET LE PLUS PROMPT
D'obtenir un exemplaire du "Guide" est de l'envoyer demander au bureau de l'éditeur. Il suffit d'adresser à ce dernier une carte postale. Il ne reste qu'un nombre limité d'exemplaires après le service des souscripteurs; ce sont des exemplaires non réclamés par suite de décès ou autrement.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, coin Camp.
7mars—au 31

Bureau de Bienville Oil Works Company, Cotton Exchange Building, Chambre D—Une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, 26 mars 1888, entre les heures de 12 M. et 2 P. M., pour plusieurs et voter sur la question de dissoudre la dite Compagnie et de liquider ses affaires, d'après l'article VIII de ses statuts.
Il est important que chaque actionnaire soit présent.
R. VALLON,
Secrétaire.
4mars au 26—

Enregistrez-vous! Enregistrez-vous!
VOTRE VOTE SERA COMPTE.
AVEZ-VOUS BESOIN DE SOULIERS?
CONSULTEZ CETTE LISTE.
"Lis, chtécoute".
Pantoufles Chevreau, pour dames, à 50 sous la paire.
"Spring Heels" pour enfants—article solide—50 sous la paire.
Bottes solides pour enfants—talons, 65 sous la paire.
Article à Boutons, pour école (fillette), $1 la paire.
$1 15 la paire belles Bottes pour fillettes.
$1 15 Bonnes Bottes à Boutons pour dames.
$1 15 Brodequins en Peau pour dames.
75 sous Bottes solides pour fillettes.
$1 50 plusieurs genres Chaussures pour messieurs.
$1 25 Bottes Chevreau pour dames.
50 sous les Bottes Bébés.
Nos Bottes en Chevreau